



Direction générale de l'Organisation des Etablissements de Soins
CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Eurostation bloc II
Place Victor Horta, 40 bte 10
1060 Bruxelles

Votre lettre du 07/09/2011
Votre référence LO/LB/KVDW/ch/20110905/1 et
LO/LB/KVDW/ch/20110905/2
Notre référence CNEH/C/21-2011
Annexe(s)
Date 19/09/2011

A l'attention de la Ministre Onkelinx

Concerne : Programme de soins pour enfants – AR du 13 juillet 2006

Madame la Ministre,

Votre demande visant à reporter l'obligation de disposer d'un encadrement médical de 4 pédiatres au 1er janvier 2012 dans le cadre du programme de soins pour enfants a été longuement discutée.

Le Conseil s'est également penché sur votre demande d'avis visant à initier un nouveau cadre conceptuel dans le cadre du programme de soins « pédiatrie ».

Relativement à la première demande citée, le Conseil, moins une abstention et un vote contre, a estimé qu'il ne disposait pas d'éléments suffisants pour proposer une durée précise dans le report de la mesure précitée. Le Conseil recommande donc de préciser que la date d'entrée en vigueur de cette mesure soit déterminée par le Roi.

Durant cette période de report, et dans la droite ligne de la deuxième demande d'avis, le Conseil se propose de vous rendre, dans un délai raisonnable, un avis circonstancié et approfondi sur les éléments proposés dans la dite demande.

Un groupe de travail vient d'être mis sur pied et entamera ses travaux dès la mi-octobre 2011.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom du Président du CNEH,
M. Peter Degadt

Le Secrétaire,
C. Decoster

Personne de contact: Hubert Vincent - Tél : 02/524.85.23 E-mail : vincent.hubert@health.fgov.be